

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/37/Add.11
WT/DS292/31/Add.11
WT/DS293/31/Add.11
12 décembre 2008

(08-6131)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 11 décembre 2008 et adressée par la délégation des Communautés européennes au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant le différend *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292, WT/DS293)

Les Communautés européennes et les trois plaignants ont poursuivi leurs discussions constructives dans le but de régler ce différend et les questions connexes.

Compte tenu de cela, le 1^{er} décembre 2008, l'Argentine a notifié au Président de l'Organe de règlement des différends son accord pour proroger encore le délai raisonnable pour la mise en œuvre du rapport du Groupe spécial établi dans le cadre de l'OMC, jusqu'au 1^{er} mars 2009. Le Canada a également informé les CE de sa décision de proroger encore le délai raisonnable pour la mise en œuvre, jusqu'au 1^{er} mars 2009. Les CE sont convenues d'avoir des discussions supplémentaires avec l'Argentine et le Canada d'ici à la fin du mois de janvier 2009.
